

***Discours prononcé par le président François DAOÛT lors des
funérailles de M. le juge émérite Étienne CEREXHE, le 30 juin 2020***

Chers membres de la famille de M. le juge émérite Étienne CEREXHE

Mesdames, Messieurs,

Chers amis,

Je voudrais dire quelques mots, au nom de la Cour constitutionnelle, pour associer celle-ci aux derniers hommages rendus à l'un des siens, pour porter témoignage de ce qu'il a été et reste pour ceux et celles qui ont travaillé à ses côtés, pour vous dire également - et peut-être surtout - quelles traces il a laissées, ces traces qui encore aujourd'hui, inspirent les femmes et les hommes qui composent cette juridiction.

Étienne CEREXHE a rejoint la Cour - encore appelée Cour d'arbitrage - le 1er décembre 1993. Il l'a quittée le 18 avril 2001, jour de son septantième anniversaire.

Vous savez sans doute que la Cour est composée de douze juges, six néerlandophones et six francophones, chacun de ces groupes étant lui-même composé pour moitié d'anciens parlementaires chevronnés et pour moitiés de juristes qualifiés de professionnels parce qu'il proviennent de la Cour de cassation ou du Conseil d'État, ou sont professeurs d'université ou anciens référendaires à la Cour.

S'il fut nommé au titre d'ancien parlementaire, Étienne CEREXHE apporta avec lui une expérience qui dépassait largement cette qualité.

La cour accueillait en effet en son sein un enseignant et un pédagogue hors pair, le fondateur de la faculté de droit qui deviendra l'UNamur et dont il fut doyen de nombreuses années, le fondateur et le soutien inlassable de la faculté de droit de Ouagadougou.

La Cour s'enrichissait également d'un homme qui avait connu de très près le pouvoir exécutif puisqu'il avait été chef de cabinet du Ministre des affaires wallonnes, puis du Vice-premier ministre et ministre de l'intérieur et de la Fonction publique.

Il avait enfin participé au pouvoir législatif en sa qualité de sénateur, de 1985 à 1993.

Il était également, et peut-être principalement aux yeux des constitutionnalistes, le père de l'article 143 de notre loi fondamentale, qui commande aux différentes composantes de l'État d'agir « dans le respect de la loyauté fédérale », ce qui leur impose, agissant dans le cadre de l'exercice de leurs compétences, de ne pas porter atteinte à l'équilibre de la construction de l'ensemble.

L'histoire nous apprend que s'il fut l'inspirateur de cette formule dans notre ordre interne, ce fut de justesse qu'il en vit la consécration, puisqu'elle fut votée le 5 mai 1993, quelques mois à peine avant qu'il quitte le Sénat.

Sa patience ne fut pas intégralement récompensée, puisqu'il avait quitté la Cour lorsque celle-ci reçut formellement la mission d'assurer la censure des éventuelles violations de la loyauté fédérale, le 6 janvier 2014.

Étienne CEREXHE fut donc l'inspirateur doctrinal de la notion, son défenseur et son promoteur au parlement, et comme juge à la Cour une sorte de Monsieur Jourdain du concept, pratiquant la chose sans la nommer par le contrôle de la proportionnalité dans l'exercice des compétences.

La loyauté fédérale fut évoquée par certains auteurs comme la manifestation d'une sorte de « fraternité constitutionnelle », comme l'expression de la prise de conscience du fait que la coexistence des entités qui composent l'État n'est possible que si elles se reconnaissent comme telles et qu'elles en tiennent compte.

Cela ne traduit-il pas, tout simplement, au niveau collectif, ce qu'Étienne CEREXHE voulait et pratiquait au niveau individuel ?

N'était-il pas une sorte d'alchimiste, transposant au macrocosme constitutionnel ce qu'il vivait ou voulait vivre en son microcosme quotidien ?

La manière dont il a investi sa fonction de juge me conduit à une réponse affirmative sans équivoque.

La Cour constitutionnelle n'est pas une entité abstraite. Elle est composée de femmes et d'hommes. Elle est la résultante de douze personnalités présentées puis nommées pour leurs différences.

Elles doivent se reconnaître comme telles et délibérer avec la loyauté chère au juge CEREXHE.

Le parcours antérieur à sa nomination aurait pu l'inciter à un comportement autoritaire que ses grandes qualités scientifiques auraient sans doute conduit à excuser. Il n'en a rien été.

Notre travail est résolument collectif : le juge prépare d'abord ses projets avec son ou sa référendaire. En l'occurrence Étienne CEREXHE forma une paire parfaite avec Marie-Françoise RIGAUX, qui m'accompagne aujourd'hui. Il confronte ensuite ce projet avec un autre juge de l'autre rôle linguistique et son référendaire; ce fut principalement M. le juge BOEL et son référendaire Luc LAVRYSEN. Vient enfin le délibéré à 7 ou 12.

Le juge à la Cour constitutionnelle ne peut donc jamais être seul.

Ce n'est pas évident et cela implique pour certains arrivants des mutations plus ou moins douloureuses.

Rien de tel pour le juge CEREXHE qui, à un moment par ailleurs extrêmement difficile de sa vie, délaissa sans peine l'univers du savoir individuel pour un partage collectif.

Attaché à ses sources et à ses convictions, il avait un respect profond des sensibilités néerlandophones. Social-chrétien dans l'âme, il savait écouter d'autres convictions.

Cela fut donc sans peine aucune qu'il forma ce que nous appelons « un couple » avec un ancien socialiste flamand qui avait été ministre de l'intérieur au moment des affaires fouronnaises.

La Cour garde donc ainsi le souvenir d'un homme de grande science qui l'a fait bénéficier, avec autorité et modestie, de sa grande intelligence des choses politiques et des arcanes du droit.

Elle souhaitait, par mes quelques mots, lui rendre hommage.

Plus encore, chacune et chacun d'entre nous gardons et suivons les traces d'un homme qui exerça les fonctions de juge d'une façon exemplaire qui nous inspire aujourd'hui et que nous devons sauvegarder à tout prix à l'avenir.

C'est de cela aussi que je voulais porter témoignage.

Que sa famille et ses amis sachent donc que ce fut un grand privilège que de l'avoir ainsi connu et côtoyé.

Qu'ils soient assurés de notre attachement à sa mémoire et reçoivent l'expression de toute notre sympathie au moment du dernier adieu.